Cinquante troisième année. - N° 227 A Lundi 25 et mardi 26 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial ..... 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

## BODACC « A »

## Annonce n° 1825

## 63 – PUY-DE-DÔME

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

## Ventes et cessions

815 232 889 RCS Clermont-Ferrand.
**SGPM.**
*Forme :* Société par actions simplifiée.
*Capital :* 150000.00 EUR.
*Adresse :* 6, Allée Evariste Galois, 63000 Clermont-Ferrand.
*Oppositions :* Art. L.236-14 du code de commerce.
*Commentaires :* Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE SERVICES DE L'AIRE DE MANZAT : EN ABREGE SESAM Sigle : SESAM Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 6, Allée Evariste Galois – 63000 Clermont-Ferrand – La Pardieu Capital : 320.000 euros Numéro unique d'identification : 483 404 000 Lieu d'immatriculation : RCS Clermont-Ferrand Société absorbée : SGPM Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 6, Allée Evariste Galois – 63000 Clermont-Ferrand Capital : 150.000 euros Numéro unique d'identification : 815 232 889 Lieu d'immatriculation : RCS Clermont-Ferrand Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 2.079.435 euros Passif : 1.636.254 euros Actif net : 443.180 euros Rapport d'échange des droits sociaux : La société SESAM détenant la totalité des 1.500 actions de la société SGPM qu'elle s'engage à conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société SESAM et aucun rapport d'échange ne sera établi. Montant prévu de la prime de fusion : La différence entre, d'une part, la valeur nette des biens apportés par la société SGPM au 31 décembre 2018, soit la somme de 443.180 euros et, d'autre part, la valeur nette comptable des 1.500 actions de la société SGPM figurant dans les comptes de la société SESAM au 31 décembre 2018, soit la somme de 150.000 euros, fera apparaître un boni de fusion d'un montant de 293.180 euros (compris dans le résultat financier de la société SESAM à hauteur de 117.249 euros et pour le solde, soit la somme de 175.931 euros, inscrit à un compte de prime de fusion). Date du projet commun de fusion : 15 novembre 2019 Date et lieu du dépôt du projet au RCS de Clermont-Ferrand le 15 novembre 2019 au titre de chaque société participante : Un exemplaire du projet de fusion a été déposé le 15 novembre 2019 au greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand, pour le compte de chacune des sociétés SESAM et SGPM..